

MISSION CONJOINTE FMI-BANQUE MONDIALE-BAD

CONFERENCE DE PRESSE

DECLARATION LIMINAIRE DE MONSIEUR LE MINISTRE

DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

ABIDJAN, LE 15 MAI 2007

Monsieur le Représentant Résident de la Banque Mondiale à Abidjan ;

Monsieur le Représentant résident du FMI à Abidjan ;

Monsieur le Représentant de la BAD ;

Monsieur le Chef de mission du FMI ;

Monsieur le Chef de mission de la Banque Mondiale ;

Monsieur le Chef de mission de la BAD ;

Mesdames et Messieurs les journalistes ;

Honorables invités ;

Mesdames et Messieurs ;

Une mission conjointe du Fonds Monétaire International (FMI), de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement (BAD) séjourne en Côte d'Ivoire depuis le lundi 30 avril 2007. Elle porte sur les consultations au titre de l'article IV et les négociations, en vue de la conclusion d'un Programme d'Assistance d'Urgence Post-Conflict (AUPC).

Au terme de la mission, les deux parties ont finalisé un projet de lettre d'intention du Gouvernement au Directeur Général du FMI, en vue de la conclusion d'un programme d'assistance d'urgence post conflit.

En outre, les parties ont examiné un projet de mémorandum de politiques économiques et financières pour l'année 2007 ainsi que les mesures structurelles associées.

Je suis très donc heureux que cette cérémonie se tienne aujourd'hui, parce qu'elle constitue un signe concret de l'engagement de la Côte d'Ivoire à reprendre ses relations avec la communauté financière internationale.

Pour rappel, n'oublions pas que depuis septembre 2002, les principaux partenaires au développement (FMI, Banque Mondiale, BAD, AFD) ont considérablement réduit, voire suspendu tout concours à la Côte d'Ivoire.

La hausse des dépenses de l'Etat, combinée avec la suspension prolongée de l'assistance extérieure, a entraîné une détérioration de la situation budgétaire ainsi qu'une accumulation d'arriérés extérieurs et intérieurs. A cet égard, il était urgent, de mener les actions nécessaires, pour la reprise effective de la coopération avec les partenaires au développement.

C'est pourquoi, nous avons inscrit notre action dans la transparence et la bonne gouvernance, de sorte à créer les conditions de cette reprise.

Aussi, avons-nous fait de l'optimisation des dépenses publiques, de la recherche d'efficacité dans la gestion des finances publiques, des réformes structurelles dans les principales filières et les fonds nationaux, des actions prioritaires.

De même, les activités novatrices majeures des services du Ministère ont été inscrites dans une matrice dont la mise en œuvre et le suivi évaluation régulier ont contribué à fédérer l'ensemble des services pour l'obtention d'un objectif unique.

Au regard de ces actions, et vu les perspectives prometteuses du processus de paix, les démarches effectuées auprès des partenaires au développement ont permis de discuter en 2006 avec le FMI, la Banque Mondiale et la BAC, en vue de la conclusion d'un programme d'Assistance d'Urgence Post Conflit (AUPC).

Malheureusement, les efforts de mobilisation de ressources n'ont pu permettre d'apurer les arriérés de la Banque Mondiale, rendant ainsi difficile la conclusion d'un programme.

Cependant, le contact a été maintenu avec les partenaires au développement. Ainsi, au cours de l'année 2007, la question du programme a été abordée en mettant en priorité la résolution du problème des arriérés de la Banque Mondiale et de la BAD, pour lesquels deux accords ont été trouvés.

Ces deux accords prévoient un mécanisme de règlement prenant en compte la contribution de l'Etat et des partenaires au développement.

Je voudrais à ce niveau de mon propos saluer ces partenaires qui ont cru en nous. En acceptant de négocier en dépit des difficultés sus évoquées, vous donner de l'espoir et conforter les autorités que les efforts entrepris devraient l'être.

C'est dans le prolongement de ces accords que les négociations ont été engagées avec la Banque Mondiale, le FMI et la BAD, en vue de la conclusion d'un programme d'Assistance d'Urgence Post Conflit (AUPC).

Ce programme est bâti sur une hypothèse de croissance de **1,5% du PIB en 2007**, contre un taux de **1,2% en 2006**. Cette croissance devrait résulter des performances des secteurs secondaire (+1,8%) et tertiaire (+1,9%) et d'une baisse d'activités dans le secteur primaire (-0,6%), du fait du repli de la production du pétrole de 19% en 2007.

Cette croissance est fondée également sur l'hypothèse de progrès dans le processus de réunification et de réconciliation nationale, la restauration des infrastructures publique et le regain de confiance du secteur privé.

S'agissant de la politique budgétaire en 2007, elle vise à rétablir la viabilité des finances publiques et de la dette, tout en donnant répondeant aux besoins des programmes de sortie de crise, ainsi que les besoins post crises.

Les efforts de rationalisation des dépenses devraient permettre d'obtenir un solde primaire de base de 1% du PIB, soit environ 95,6 milliards de F CFA.

Ce programme va nécessiter que des efforts de rigueur et de transparence soient entrepris non seulement dans la gestion des finances publiques pour optimiser les ressources de l'Etat et rationaliser les dépenses, mais aussi au niveau des principaux secteurs et filières de l'Economie. A ce niveau, il s'agit notamment :

- de la filière café cacao ;
- de la filière coton ;
- du secteur électricité et énergie ;
- du secteur financier.

Les efforts doivent être également entrepris avec détermination et engagement parce qu'il s'agit de préparer les conditions d'une reprise durable de l'activité économiques.

Il est d'autant plus important de s'inscrire dans cette voie que la conclusion et le succès d'un programme d'Assistance d'Urgence Post Conflit (AUPC) permettront à la Côte d'Ivoire d'accéder à la Faciliter pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).

Toutes ces actions visent à créer les conditions pour permettre à la Côte d'Ivoire de bénéficier de l'initiative pour la réduction de la dette des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) renforcée.

En un mot, nous sommes engagés dans la voie d'une croissance durable, dont la répartition des fruits permettra aux populations de connaître une amélioration de leur situation de vie.

L'objectif est réaliste. Nous en avons la volonté, les moyens et le cadre.

Merci de votre aimable attention.